VILLE DE
BOIS-GUILLAUME

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 30 septembre 2021 à 19 heures à l'Espace Guillaume le Conquérant, salle Boieldieu, 1530 rue de la Haie, par suite d'une convocation en date du 27 septembre 2021, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

Cinq jeunes conseillers de la nouvelle mandature du Conseil Municipal des Jeunes, élus le 12 juin 2021, se présentent aux membres du Conseil Municipal. Il s'agit de Zoé LHEUREUX, Maire, Titouan CARTIGNY, Adjoint à la Solidarité et à la Citoyenneté, Quentin GUITARD, Adjoint à l'Environnement, Raphaël MARSAIS, Adjoint aux Sports et Aleksandre LAPERISHIWILI, Adjoint à la Culture. Ils font part de leurs projets d'actions.

1 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – ASSEMBLEES – VOTE SUR LE CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Théo PEREZ

Des difficultés techniques ayant été rencontrées dans la transmission des pièces du Conseil Municipal en appui de la convocation du 24 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le caractère d'urgence de la convocation et ainsi sa réduction du délai à un jour franc.

Frédéric ABRAHAM informe le Maire qu'il se sépare du groupe de Marie-Françoise GUGUIN pour créer son propre groupe intitulé « Pour Bois-Guillaume ».
Théo PEREZ prend acte de la création du groupe de Frédéric ABRAHAM.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Michel PHILIPPE est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe-Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Christine LEROY, Stéphane BERTOLETTI, Bruno COLESSE jusqu'à 20h34, Marie-Laure PATOUX, Vincent BOURGES, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Claire BEHENGARAY, M.Basile

BERNARD, Grégoire POUPON, Gaëlle RICHET, Soukeyna WILLIER, Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Isabelle SAINT BONNET, Philippe COUVREUR.

Absents excusés : M.Hervé ADEUX pouvoir à M.Philippe-Emmanuel CAILLÉ, M.Jean-Marie LEGUILLON pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, M.Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, M.Bruno COLESSE absent à partir de 20h34.

Théo PEREZ annonce aux membres du Conseil Municipal qu'il retire de l'ordre du jour la question n° 5 : ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES AYANT POUR OBJET L'ACHAT DE MATERIELS DE RESTAURATION ET D'ELECTROMENAGERS PROFESSIONNELS ET DOMESTIQUES – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 JUIN 2021

Le procès-verbal de la réunion du 29 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

IV - DELIBERATIONS

2 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – PERSONNEL – ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES et Lionel ANSELMO) **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs du personnel communal et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

3 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT CHEF DE SERVICE RESSOURCES HUMAINES – ASSISTANT ADMINISTRATIF - APPRENTI

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES et L.ANSELMO) **DECIDE** de pourvoir les emplois de chef de service ressources humaines, assistant administratif, trois agents techniques des écoles, un apprenti SIG, **AUTORISE** le Maire à signer les contrats et les pièces afférentes et **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget de la Ville.

4 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT PERSONNEL EXTERIEUR - VACATAIRES

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** les modalités relatives au recrutement et à la rémunération de vacataires, **AUTORISE** le Maire à

signer les contrats et les pièces afférentes et **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget de la Ville.

5 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES AYANT POUR OBJET L'ACHAT DE MATERIELS DE RESTAURATION ET D'ELECTROMENAGERS PROFESSIONNELS ET DOMESTIQUES – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION : RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

6 – ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE BOIS-GUILLAUME EN VUE DU LANCEMENT DE CONSULTATIONS COMMUNES AYANT POUR OBJET LES MARCHES D'ASSURANCES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023 – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de constituer avec le CCAS de Bois-Guillaume, un groupement de commandes dont la commune serait le coordonnateur, dans les conditions décrites dans le projet de convention de groupement joint à la délibération, pour le lancement de consultations ayant pour objet les assurances de la Ville et du CCAS et **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

7 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – COMMANDE PUBLIQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DES MARCHES PUBLICS – PRISE D'ACTE

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal prend acte de la modification du règlement intérieur des procédures de marchés publics et de ses annexes.

8 – CONVENTION DE PARTENARIAT CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE (CENN) - AUTORISATION

Rapporteur : Grégory DEREN au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que celle d'application avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN) et **DEMANDE** qu'un rapport annuel soit présenté au Conseil Municipal sur les démarches entreprises en lien avec le CENN.

9 – ZONES A FAIBLES EMISSIONS (ZFE) – AVIS

Rapporteur : Philippe-Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** :

a) de l'enjeu de santé publique que constitue l'amélioration de la qualité de l'air respiré par Bois-Guillaumais ;

b) de l'urgence à agir pour revenir en-deçà des seuils règlementaires tels que définis par l'Union européenne et fixés par le code de l'environnement ;

c) de la nécessité d'une action sur les émissions du parc automobile compte tenu de leur influence sur la présence de certains polluants dans l'air, en particulier les oxydes d'azote (NO X), les particules fines (PM) et l'ozone troposphérique (O 3) ;

d) de la règlementation issue de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, imposant aux collectivités territoriales connaissant des dépassements récurrents des seuils de pollution atmosphérique à mettre en place une zone à faibles émissions (ZFE) sur leur territoire ;

e) de l'objectif concomitant d'une transition énergétique des motorisations dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone, et ainsi de la nécessité d'une préparation du territoire à l'interdiction de vente des véhicules recourant aux énergies fossiles, fixée pour 2040 à l'échelle nationale (plan climat de la France).

DONNE, par 28 voix pour et 5 voix contre (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ. LEROUX-SOSTÈNES et L.ANSELMO) un avis favorable sur les principes et objectifs suivants :

a) extension du dispositif de ZFE-m au territoire communal de Bois-Guillaume,

b) interdiction à compter de la date de signature de l'arrêté des véhicules utilitaires classés Crit'Air 4 et 5 ou non classés, selon les conditions fixées dans le projet d'arrêté proposé en lecture.

10 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION – ADOPTION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Bruno COLESSE quitte la séance à 20h34 avant le vote de la délibération.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne :

- Les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L.301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même Code.

11 - SPORT SCOLAIRE - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT ET LE COLLEGE LEONARD DE VINCI – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA L'AVENANT FINANCIER 2020-2021

Rapporteur : Patricia RENAULT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **DECIDE** la signature de l'avenant financier d'utilisation des équipements sportifs ouverts aux élèves du collège Léonard de Vinci pour l'année scolaire 2020-2021,

AUTORISE le Maire, ou le 4ème Adjoint au Maire, à signer ledit avenant.

12 - EDUCATION - SPORTS – INITIATION AQUATIQUE DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE – CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA VILLE DE MONT-SAINT-AIGNAN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022– ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la société Vert Marine et la Ville de Bois-Guillaume pour l'initiation aquatique des enfants scolarisés en élémentaire durant l'année scolaire 2021-2022 et **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération pour les années scolaires suivantes.

13 - ENFANCE ET EDUCATION – CRECHES/HALTES-GARDERIE - GESTION ET L'EXPLOITATION DE 4 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT – DETERMINATION DU FUTUR MODE DE GESTION – LANCEMENT DE LA NOUVELLE PROCEDURE D'EXPLOITATION A COMPTER DU 01/09/2022 – DECISION ET AUTORISATION

Rapporteur : Isabelle HERBERT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, **APPROUVE** le principe d'une concession de service public comme mode de gestion pour l'exploitation des multi-accueils « Les Comètes », « Andersen », « Les Portes de la Forêt » et « Les Libellules », **APPROUVE** les caractéristiques principales de la concession telles que décrites au rapport du cabinet SPQR, qui seront précisées et détaillées dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) et **AUTORISE** le Maire à engager et à conduire à son terme la procédure de consultation telle que prévue aux articles L.1411 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Bois-Guillaume, le 4 octobre 2021

Affichage : 18 OCT. 2021
Retrait affichage :

Théo PEREZ
Maire

MAIRIE DE BOIS-GUILLAUME